

CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2023

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN – M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane, adjoints.
M BERGER Frédéric - M BOSSARON Pascal - Mme JAFFEUX Christine - Mme BAYLE Léa - M.ABAD - M RICHARD Charles-Henri –M BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : M.MENDES Teddy (pouvoir à Mme QUINET) - Mme PINON Sandra (pouvoir à M.BERGER) – Mme RAYNAUD Catherine (pouvoir à M.BARDIN)

▪ **INVESTISSEMENT**

➤ **DELIBERATION N° 01/2023 OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TE 63 - CONVENTION**

Monsieur le Maire présente le programme d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public porté par Territoire d'Énergie Puy de Dôme. Ce programme vise à remplacer les horloges crépusculaires ou manuelles par des horloges astronomiques afin d'optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public et donc de limiter ses coûts. Il propose donc que la commune participe à ce programme et que les travaux mentionnés ci-dessus (Affaire N° 82013091EP) soient inscrit au budget 2023.

Il présente :

- le plan et le devis estimatif des travaux d'un montant de 33 600.00 € TTC.
France Relance apporte 70% d'aide d'Etat au montant HT et TE63 apporte 20% du montant de des travaux et prends à sa charge la TVA
 - **le fonds de concours de la Commune est donc de 10 % soit 2 800.00 €,**
- la convention de financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le devis présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec TE63.

➤ **DELIBERATION N° 02/2023 OPERATION 123 – CHAUFFERIE BOIS - EXTENSION RESEAU ALARME INCENDIE – APPROBATION DEVIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau de l'alarme incendie du local pompier et garage dans le cadre de l'opération Chaufferie Bois.

Il présente la proposition A2EG

- 736.00 € HT 883.20 € TTC

Mme Sandra PINON ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition A2EG pour un montant total de 736.00 € HT soit 883.20 € TTC,

- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2023 à l'opération 123,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

➤ **DELIBERATION N° 03/2023 OPERATION 117 – REHABILITATION IMMEUBLE ET CREATION RESEAU CHALEUR - REMPLACEMENT ECLAIRAGE SCENE CENTRE ASSOCIATIF – APPROBATION DEVIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer l'éclairage de la scène dans le centre associatif suite aux travaux de création du réseau de chaleur.

Il présente la proposition **A2EG**

○ 1 736.00 € HT 2 083.20 € TTC

Mme Sandra PINON ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition **A2EG** pour un montant total de **1 736.00 € HT** soit **2 083.20 € TTC**,

- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2023 à l'opération 117,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

➤ **DELIBERATION N° 04/2023 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SOLAIRE DOME**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a proposé lors du conseil municipal de janvier 2022 d'inscrire la salle Madeleine de Chazelles à l'opération Solaire Dôme qui étudie les opportunités portant sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Il propose aux élus d'approuver l'acte constitutif du groupement et d'y adhérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,
- Considérant la fiche-action « SOLAIRE Dôme » proposée par l'Aduhme pour faciliter le déploiement d'installations photovoltaïques à destination des collectivités locales du Puy-de-Dôme inscrite dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Plaine Limagne adopté le 24/09/2019
- Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'AUBIAT d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Plaine Limagne exercera le rôle de coordonnateur,
- Considérant qu'il appartiendra à la commune d'AUBIAT, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

décide

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Plaine Limagne exercera le rôle de coordonnateur;

2°) d'approuver l'adhésion de la commune d'AUBIAT au dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser M. BARDIN en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels (Etat, Région, Département...) et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

4°) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;

5°) d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque :

		Salle des fêtes Madeleine de Chazelles	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	17 100 €	17 100 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	800 €	800 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €
	Total de l'investissement (€HT)	18 700 €	18 700 €

DELIBERATION N° 05/2023 SEMERAP - Convention relative à l'entretien des poteaux d'incendie

Monsieur le Maire,

- rappelle à l'assemblée que la commune conventionne avec la SEMERAP quant au contrôle périodique des poteaux d'incendie, à savoir tous les 2 ans et indique que cette convention arrive à échéance le 30 juin 2023.
- demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés,

- approuve la proposition de la SEMERAP,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier et notamment pour signer la convention.

DELIBERATION N° 06/2023 VEOLIA - ONYX AUVERGNE RHONE ALPES

Plate-forme de compostage de déchets végétaux Plate-forme de broyage de bois pour biomasse

Données d'exploitation définitives - Année 2022 Révision des prix – Année 2023

Monsieur le Maire rappelle

- le Bail à Construction établi entre la Commune d'Aubiat et la Société ONYX Auvergne Rhône-Alpes (délibération 58/2002 et 68/2002) concernant la plate-forme de compostage de déchets végétaux, ainsi que les loyers perçus,
- la Convention établie entre la Commune d'Aubiat et la Société ONYX Auvergne Rhône-Alpes (délibération 13/2008), relative à la plate-forme de broyage de bois pour biomasse, ainsi que les modalités de rétrocession.

Il porte à la connaissance des élus un courrier de cette Société où figurent les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2022 :

- déchets verts Loyer Tonne entrante : 10 357.20 €
Loyer annuel ferme : 10 428.90 € soit un loyer total de 20 786.10 €
- bois recyclage Loyer 2022 : 2 399.04 €

Il informe l'assemblée quant aux prévisions pour l'année 2023 :

- **plate-forme de compostage de déchets végétaux** : loyer annuel ferme 11 372.41 €, soit **947.70 €/mois**,
- **plate-forme de compostage de déchets végétaux** : loyer prévisionnel à la tonne entrante : 7560 tonnes/an, soit 630 tonnes/mois x 1.37 €HT, soit **863.10 €/mois**,
- **plate forme de broyage de bois pour biomasse** : loyer prévisionnel à la tonne entrante : 7 200 tonnes/an, soit 600 tonnes/mois x 0.56 € HT, soit **336 €/mois**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2022,
- approuve les décomptes relatifs aux loyers à la tonne entrante pour l'exercice 2023,
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

➤ **DIVERS.**

➤ **Point PLUI H**

Lors du dernier conseil, les élus ont décidé de protéger les pigeonniers. Une commission est créée pour réaliser un inventaire. M. Pascal BOSSARON en sera le pilote.

➤ **Fresques murales des écoles**

L'artiste Freisa réalisera au mois de mars des fresques murales sur les écoles d'Aubiat et de Chazelles avec la participation des enseignantes et des enfants. Un projet d'embellissement du transformateur électrique de Chazelles est en cours de validation.

➤ **FIC – Fond Intervention communal programmation 2023/2026**

Un nouveau dispositif de FIC s'appliquera pour les quatre prochaines années. Le taux de subventionnement pourra atteindre 40 %. Les dépenses subventionnables pour la commune au cours des 4 ans s'élèveront à 320 000 €. Une réflexion sera menée sur les projets à présenter, en particulier les projets de voirie.

➤ **Budget 2023**

La commission Finances se réunira prochainement pour préparer le budget 2023. Monsieur le Maire propose de se concentrer cette année sur la finalisation des projets en cours et de budgétiser des projets d'investissement raisonnables en 2023.

➤ **Bulletin municipal**

Monsieur le Maire remercie vivement les élus et les participants de la commission Communication pour la réalisation du bulletin municipal. Il salue leur travail et leur investissement.

➤ **Prochaines dates Conseil municipal**

- 27/02
- 20/03 au Domaine de Mons (à confirmer – 19h30)
- 03/04
- 22/05
- 19/06
- 10/07